

**Période d'inscription : 1<sup>er</sup> au 31 octobre 2018**

**IMPORTANT**

**Pour les élèves en libre choix et pour les élèves extraterritoriaux**

Voici les documents nécessaires pour que le dossier scolaire de votre enfant soit complet afin que nous puissions procéder à son inscription. Vous devez apporter à l'école La Dauversière tous les documents nécessaires au dossier, soit :

- Document d'identité (voir documents admissibles plus bas)
- 2 preuves d'adresse (voir documents admissibles plus bas)
- Le bulletin final de la 5<sup>e</sup> année
- Le formulaire d'inscription pour les tests de pré-classement (uniquement pour le programme d'éducation internationale PEI)

**Pour les élèves du territoire (5 écoles de quartier) intéressés par le PEI**

- Le bulletin final de la 5<sup>e</sup> année
- Le formulaire d'inscription pour les tests de pré-classement



Vous êtes priés de vous présenter à l'école avec tous les documents requis à l'un des moments suivants :

**Portes ouvertes mardi 2 octobre entre 16h30 et 19h30**

(seule date pour l'inscription au programme PEI car les tests de pré-classement ont lieu le samedi 13 octobre et le dossier de l'élève doit être complet)

ou

**2<sup>e</sup> soirée d'inscription jeudi 25 octobre entre 16 h 30 au 19 h 30**

## **Documents requis – admission de l'élève**

### **1. Document d'identité (1 document)**

- Acte de naissance émis par la Direction de l'état civil (le grand format avec les noms et prénoms des parents).
- Acte de naissance (incluant les noms et prénoms des parents).
- Acte de naissance ou carte d'identité nationale pour une personne née ailleurs qu'au Québec.
- Certificat ou carte de citoyenneté.
- Certificat de changement de nom (émis par le ministère de la Justice du Québec).
- Visa ou fiche d'immigration ou carte de résident permanent (émis par le ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration du Canada).
- Permis de séjour (émis par le ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration du Canada).
- Certificat d'acceptation ou certificat de sélection (émis par le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'inclusion).
- Certificat du jugement d'adoption (émis par le tribunal de la jeunesse).
- Confirmation d'un jugement d'adoption (émis par le tribunal de la jeunesse).
- Document du demandeur d'asile.
- Programme fédéral de santé intérimaire.
- Ordonnance de placement (si le lieu et la date de naissance de l'enfant n'apparaissent pas sur le document, il faut fournir un document complémentaire où ces données apparaissent).
- Certificat de statut d'indien.
- Lettre attestant l'identité de l'élève et signée par la direction du centre d'accueil pour l'élève en centre d'accueil.

### **2. Preuve d'adresse (2 documents)**

- Relevé d'emploi.
- Permis de conduire du Québec.
- Compte de taxe scolaire ou municipale.
- Acte d'achat de la propriété résidentielle qui indique le nom du propriétaire.
- Facture ou état de compte d'une compagnie de téléphonie résidentielle, d'électricité ou de câblodistribution.
- Preuve d'assurance d'habitation.
- Preuve d'une affiliation à une association professionnelle québécoise.
- Relevé de compte bancaire au Québec, relevé de carte de crédit.
- Avis de cotisation de Revenu Québec.
- Avis de paiement de soutien aux enfants de la Régie des rentes du Québec.